



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P393\_2021

Date : 02/12/2021

**OBJET : Convention de partenariat pour l'organisation du salon d'affaires  
ESPRESSO en Cotentin lors du Forum ESS du 2 décembre 2021**

### Exposé

L'Economie Sociale et Solidaire est un mode d'entreprendre sur lequel la Communauté d'Agglomération du Cotentin a souhaité développer une intervention spécifique à travers un plan d'actions triennal 2019-2021 adopté par le conseil communautaire du 27 juin 2019.

Dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et Solidaire et en lien avec les acteurs du territoire, la Communauté d'Agglomération du Cotentin organise, le 2 décembre, à l'Espace René Le Bas, à Cherbourg-en-Cotentin, la 3<sup>ème</sup> édition du forum de l'ESS.

Le Forum ESS s'articulera autour de :

- un Eductour pour sensibiliser les lycéens et étudiants aux valeurs et métiers de l'ESS,
- un atelier destiné aux acheteurs publics sur la commande publique responsable,
- un atelier sur l'emploi mutualisé destiné aux associations,
- un salon d'affaires, Espresso en Cotentin, suivi de temps de réseautage facilitant les coopérations et l'interconnaissance entre acteurs économiques du Cotentin.

La CRESS, Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Normandie, a pour but d'animer, de promouvoir et de développer l'économie sociale et solidaire à l'échelle régionale, accompagne régulièrement les collectivités locales dans l'approche et la prise en considération de ce secteur dans les politiques publiques.

C'est dans ce contexte que la Communauté d'Agglomération du Cotentin et les représentants de la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire de Normandie ont échangé sur le sujet et qu'elles ont établi une proposition de partenariat propre à la mise en œuvre d'un salon d'affaires.

L'expertise de la CRESS sera principalement mobilisée pour la mise en place et l'animation des rencontres d'affaires, la structuration et le suivi de la démarche des engagements des parties figurant au projet de convention joint en annexe.

La participation de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, s'élève à un montant total de 2 000 €.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération DEL2021\_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°2,

### **Décide**

- **D'autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer la convention de partenariat et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que les crédits sont inscrits au budget principal, article 6574, Ldc 80322,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**

## CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

### ENTRE

**La Communauté d'agglomération du Cotentin (CAC)**, dont le siège est situé 8, rue des Vindits, Cherbourg-Octeville, 50100 Cherbourg-en-Cotentin, représentée par son Président, David Margueritte.

d'une part,

### ET

**La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)**, dont le siège est situé Place André Malraux, 5 esplanade Rabelais, 14200 Hérouville Saint Clair, représentée par son Président, Jean-François Samson De Pouqueville,

d'autre part,

### IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre sur lequel la Communauté d'agglomération du Cotentin a souhaité développer une intervention spécifique à travers un plan d'actions triennal 2019-2021 adopté par le conseil communautaire du 27 juin 2019.

Dans le cadre du mois de l'économie sociale et solidaire et en lien avec les acteurs du territoire, la Communauté d'agglomération du Cotentin organise, le 2 décembre, à l'Espace René Le Bas, à Cherbourg-en-Cotentin, la 3<sup>ème</sup> édition du forum de l'ESS.

Aussi, la Communauté d'agglomération du Cotentin souhaite disposer d'un soutien de la Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire pour l'organisation de cet événement.

La CRESS, Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Normandie, a pour but d'animer, de promouvoir et de développer l'économie sociale et solidaire à l'échelle régionale, accompagne régulièrement les collectivités locales dans l'approche et la prise en considération de ce secteur dans les politiques publiques.

C'est dans ce contexte que la Communauté d'agglomération du Cotentin et les représentants de la Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire de Normandie ont échangé sur le sujet et qu'elles ont établi une proposition de partenariat propre à la mise en œuvre d'un salon d'affaires.

### CECI ÉTANT EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat mis en place entre la Communauté d'agglomération du Cotentin et la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Normandie dans le cadre du salon d'affaires, ESSPRESSO en Cotentin, qui se déroulera lors du forum ESS du 2 décembre 2021.

## ARTICLE 2 – Contenu du partenariat

Le Forum ESS intégrera des ateliers techniques, des temps de réseautage facilitant les coopérations et l'interconnaissance ainsi qu'un salon d'affaires.

Le déroulé de la journée sera sur le format suivant :

### 2 décembre

8h00- 8h45 : *Café d'accueil*

8h45-10h45 : *Atelier sur la résilience des territoires par une commande publique plus inclusive : stratégie et méthodes d'achats*

11h00 – 13h00 : *ESSPRESSO en Cotentin, salon d'affaires entre entreprises, collectivités et structures de l'ESS*

13h00-14h30 : *Buffet des rencontres*

15h00- 16h30 : *Atelier autour de l'emploi mutualisé*

17h00 : *Remise des prix de l'appel à projets ESS*

9h00-12h et 13h30 – 16h30 : *EDUC'TOUR ESS : sensibilisation à l'ESS des lycéens et étudiants du Cotentin.*

L'expertise de la CRESS sur cette journée dédiée à l'ESS sera mobilisée pour la mise en place et l'animation des rencontres du salon d'affaires, la structuration et la qualification de la démarche (appui sur un outil de matchmaking).

D'autre part, la CRESS, dans le cadre de ce forum, pourra également être mobilisée de façon complémentaire pour :

- appuyer la mobilisation des acteurs ESS et la communication,
- appuyer l'animation globale de la journée,
- tenir un stand ressource sur l'ESS en Normandie,
- apporter son expertise ESS à la démarche Appel à projets initiée par la CAC ; la CRESS pourra notamment participer au jury.

Les ESSPRESSO© CAC 2021 -	
<b>Description</b>	Mise en place d'une <b>démarche structurante</b> visant à faciliter la visibilité des structures ESS, de faciliter l'interconnaissance et le développement de partenariats entre les structures ESS, entre structures ESS et autres acteurs socio-économiques du territoire. L'action principale permet d'organiser des <b>rdv individuels qualifiés</b> , organisés à l'avance entre structures de l'ESS et autres acteurs socio-économiques du territoire, préalablement inscrits, sur des créneaux courts (appui sur un logiciel de matchmaking). Le principe de fonctionnement du matchmaking est pour chaque structure participante d'opérer des choix de rencontres parmi toutes les structures inscrites en prenant connaissance sur la plateforme numérique, mise en place pour cet évènement, des activités et actions réalisées par chacune.
<b>Cible</b>	Structures de l'ESS et autres acteurs socio-économiques du territoire volontaires et inscrits préalablement → <b>Objectif identifié à ce stade</b> : une 30aine de participants dont une majorité d'entreprises ESS exerçant leurs activités sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
<b>Format</b>	- <b>PRE</b> : sensibilisation et mobilisation des acteurs pour l'évènement organisé. Cette étape permet aussi de pouvoir échanger avec les structures ESS du territoire pour, par exemple, les informer de l'actualité du plan d'actions ESS. - <b>PER</b> : ▪ Organisation de rdv individuels entre acteurs inscrits ; chaque rdv dure environ 25'-30' ; chaque entreprise de l'ESS rencontre 3 à 4 autres participants selon le nombre de présents le jour de l'action, en respectant au maximum les choix exprimés par les structures ESS lors de l'inscription.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place à proximité des tables de rencontre, d'un espace d'échange informel, type espace café pour faciliter et prolonger les rencontres avant et après les rdv.</li> </ul> <p><b>- POST :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi qualifié des entreprises ESS participantes pour évaluer l'intérêt de leur participation, évaluer leurs besoins et positionner des réponses possibles</li> </ul>	
<b>Méthodologie</b>	<b>Actions à mettre en place</b>	<b>Acteurs mobilisés pour mener l'action</b>
<b>PRE</b>		
<b>1</b>	Priorisation de la cible ESS au regard de critères tels que activités, emploi, typologie, etc - à définir et valider conjointement	- CRESS et CAC
<b>1'</b>	Paramétrage du logiciel de matchmaking	- CRESS
<b>1''</b>	Repérage et réservation du lieu	- CAC
<b>2</b>	Constitution du fichier ESS (env 120 structures à inviter, au regard des éléments du point 1.)	- CAC + appui CRESS
<b>3</b>	Constitution du fichier 'autres acteurs socio-économiques'	- CAC avec appui éventuel CRESS
<b>4</b>	Validation des fichiers d'invitations de structures	- CRESS + CAC
<b>5</b>	Mobilisation des structures ESS du territoire	- CRESS avec appui CAC
<b>6</b>	Mobilisation autres acteurs socio-économique du territoire	- CAC
<b>7</b>	Envoi des invitations aux entreprises ESS (envoi personnalisé ESS avec accès à un espace individuel pour chaque inscrit)	- CRESS
<b>8</b>	Envoi des invitations aux autres acteurs socio-économiques (envoi personnalisé avec accès à un espace individuel pour chaque inscrit)	- CRESS
<b>9</b>	Mobilisation renforcée type relance, <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ aux structures identifiées non inscrites : CAC,</li> <li>▪ profils incomplets : CRESS</li> </ul>	- CAC
<b>10</b>	Clôture et analyse des inscriptions	- CRESS - Infos et échanges avec CAC
<b>11</b>	Ouverture des choix de rencontres qualifiées entre participants inscrits	- CRESS
<b>12</b>	Construction des plannings de rdv qualifiés par la CRESS	- CRESS
<b>13</b>	Finalisation des plannings de rdv qualifiés après échange CRESS + CAC	- CRESS + CAC
<b>PER</b>		
	Organisation logistique (mise en place et aménagement du lieu, installation espace café, ...)	- CAC
	Gestion et animation des ESSpresso	- CRESS + appui éventuel CAC
	Participation aux ESSpresso (RDV) en cas de désistement	- CRESS + CAC
<b>NB</b>	<i>Avant les rencontres d'affaires il est prévu que se tiennent un temps dédié à une thématique particulière : RSE et achats socialement responsable</i>	- CAC + appui CRESS selon besoins
<b>POST</b>		
	Evaluation de l'action	- CRESS + CAC
	Suivi qualifié des structures ESS participantes (M+6, M+12)	- CRESS
<b>Déroulé</b>	2h30 (soit 4 tours de table)	
<b>Lieu</b>	- prévoir une salle adaptée afin de pouvoir organiser le nombre de tables de rdv correspondantes au nombre de participants	
<b>Moyens mobiliser</b>	<p>à - <b>Moyens humains</b> : (cf proposition de répartition des actions entre CRESS et CAC détaillée plus haut)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ base de données amont</li> <li>○ mobilisation des structures amont</li> <li>○ communication et logistique</li> <li>○ back office</li> <li>○ animation</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ suivi qualifié des participants</li> </ul> <p>- <b>Moyens matériels</b> (logistique, communication, traiteur)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ logiciel de matchmaking (propriété CRESS)</li> <li>○ location salle, mise en place de l'espace café et du buffet (si option retenue) et autres coûts logistiques supportés par la CAC</li> <li>○ communication : appui sur la charte graphique ESSpresso</li> <li>○ livrables et supports divers → à échanger</li> </ul>																				
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Date en cours de calage																				
<b>Budget prévisionnel CRESS de l'action</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> <th colspan="2">PRODUITS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>4 000€</td> <td><b>CAC</b></td> <td>2 000€</td> </tr> <tr> <td><b>Frais de déplacement</b></td> <td>265€</td> <td><b>CRESS Normandie</b></td> <td>1 700€</td> </tr> <tr> <td><b>Autres dépenses liées à l'action: matériels, logiciel, ...</b></td> <td>200€</td> <td>Autres financements</td> <td>765€</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL Charges</b></td> <td><b>4 465€</b></td> <td><b>Total produits</b></td> <td><b>4 465€</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>NB :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au-regard des répartitions d'actions proposées ci-dessus</li> <li>- hors appui individualisé aux structures participantes et accompagnement post manifestation des structures</li> <li>- intégrant suivi à 6 et 12 mois (temporalité à valider collectivement)</li> <li>- au regard de l'objectif de 30 structures participantes</li> </ul>	CHARGES		PRODUITS		<b>Ingénierie</b>	4 000€	<b>CAC</b>	2 000€	<b>Frais de déplacement</b>	265€	<b>CRESS Normandie</b>	1 700€	<b>Autres dépenses liées à l'action: matériels, logiciel, ...</b>	200€	Autres financements	765€	<b>TOTAL Charges</b>	<b>4 465€</b>	<b>Total produits</b>	<b>4 465€</b>
CHARGES		PRODUITS																			
<b>Ingénierie</b>	4 000€	<b>CAC</b>	2 000€																		
<b>Frais de déplacement</b>	265€	<b>CRESS Normandie</b>	1 700€																		
<b>Autres dépenses liées à l'action: matériels, logiciel, ...</b>	200€	Autres financements	765€																		
<b>TOTAL Charges</b>	<b>4 465€</b>	<b>Total produits</b>	<b>4 465€</b>																		
<b>Livrables</b>	- à échanger et préciser																				
<b>Communication</b>	Pack de communication ESSpresso incluant visuel, bannière et autres à disposition - hors impression																				

La CAC mobilisera ses services, notamment le Service du Développement Economique, et facilitera le lien avec les acteurs locaux (élus, techniciens et associations) pour contribuer à la démarche.

### ARTICLE 3 - Participation aux frais d'animation des ESSPRESSO

La participation de la Communauté d'agglomération du Cotentin s'élève à un montant de 2 000 euros.

La dépense sera imputée sur les crédits dédiés aux actions de développement économique au budget principal, article 6574, Ldc 80322.

### ARTICLE 4 – Modalités de versement

Le versement de cette participation interviendra sur présentation d'une facture.

Conformément à la réglementation, la facture devra être déposée via la plateforme CHORUS avec les identifiants suivants :

- Numéro de SIRET CAC : 200 067 205 00019
- Code service exécutant : 16

### ARTICLE 5 – Obligations comptables

La CRESS de Normandie tiendra les pièces comptables justifiant des dépenses relatives à l'action à disposition de la CAC permettant ainsi de justifier de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la convention.

**ARTICLE 6 – Durée de la convention et résiliation**

La CAC notifiera à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Normandie la présente convention signée. Elle prendra effet à la date de cette notification.

La présente convention est consentie et acceptée pour la durée de l'action.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

**ARTICLE 7 – Litiges**

Dans l'hypothèse où les parties ne parviendraient pas à s'entendre, le litige serait porté en dernier lieu devant le tribunal administratif de Caen.

**ARTICLE 8 – Dispositions particulières**

Des modifications portant sur les modalités d'exécution de la présente convention pourront intervenir, d'accord entre les parties, par voie d'avenant.

**ARTICLE 9 – Domiciliation des parties**

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domiciles :

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin, 8 rue des Vindits, Cherbourg-Octeville, 50100 Cherbourg-en-Cotentin.

Monsieur le Président de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, Place André Malraux, 5 esplanade Rabelais, 14200 Hérouville Saint Clair.

Document établi en deux exemplaires originaux,

Pour le Président  
de la Communauté d'agglomération du Cotentin,  
Le Vice-Président délégué,

Benoît Arrivé

Le Président de la Chambre Régionale de  
l'Economie Sociale et Solidaire de Normandie,

Jean-François Samson De Pouqueville